

## **Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2014 – préavis municipal no 54.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Rasul MAWJEE	1 <sup>er</sup> membre
René BARIONI	rapporteur
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	

s'est réunie les 7, 14 et 21 novembre 2013.

### Excusés

-

### Remerciements

M. Daniel Collaud, municipal des finances, et M. Virgile André, boursier communal, étaient présents à la séance du 14 novembre 2013. Les membres de la commission des finances les remercient vivement de leur disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion.

### Généralités

Le budget 2014 de la ville de Gland prévoit des charges de CHF 57'068'308.- représentant un excédent de CHF 1'165'792.- et une marge d'autofinancement brute de Fr. 3'288'402.- correspondant à 5.9% du budget 2014, soit largement en dessous de l'objectif de 12% fixé par la municipalité.

Au niveau des revenus, la municipalité prévoit une augmentation de recettes globale de 1.68%, soutenue par l'arrivée de nouveaux habitants et l'évolution favorable de la bourse et de la fortune, mais atténuée par le ralentissement de la conjoncture. Si les impôts fonciers sont en hausse, une bonne partie des gains immobiliers sont affectés à notre participation à la facture sociale. L'impôt spécial étrangers baisse sensiblement suite à des départs et des décès. L'incidence du ralentissement de la conjoncture sur les personnes morales se traduit par une baisse de revenu d'environ 19%. Ces recettes tiennent compte des données disponibles de la taxation définitive à fin septembre de cette année.

Le budget 2013 avait été marqué par une forte évolution de la facture sociale. La signature d'un accord entre le canton et l'UCV sur la répartition des charges canton - communes aura une influence positive sur la facture sociale et notre participation à l'AVASAD. Cet accord a été ratifié entre temps par le Grand Conseil, ce qui nous permet de passer d'une contribution de CHF 14'049'760.- en 2013 à CHF 13'614'425.- en 2014. L'étendue et la complexité de

## **Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2014 – préavis municipal no 54.**

---

l'accord n'ont pas pu être analysées par la commission des finances, ni son impact sur nos budgets futurs.

Le budget 2014 prévoit le renforcement de l'administration communale avec la création ou l'augmentation du taux d'activité dans différents dicastères pour un total de 1.9 postes équivalents plein temps, dont un collaborateur supplémentaire à la voirie qui devrait être engagé dans le courant de l'année. Ceci porte le budget du personnel communal et des auxiliaires (Nature 301) à CHF 7'009'207.-, soit une augmentation d'environ CHF 150'000.- par rapport au budget 2013 et de CHF 1'160'000.- par rapport aux comptes 2011. Cette augmentation de 16.5% sur une période de 3 ans interpelle la commission des finances. Un vœu avait été transmis lors de notre rapport sur le budget 2013 à la commission de gestion et nous attendons encore un rapport de sa part.

La modification des statuts de la CIP, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2014, prévoit une cotisation supplémentaire des communes de 3% à la caisse de pension. Ceci représente une augmentation de 17% de cette charge.

Les décisions des différentes communes sur le Plan d'Investissement Régional (PIR) étant maintenant connues, nous pouvons constater qu'il n'y aura pas d'impact sur notre budget 2014. En effet, il était prévu que les charges soient comptabilisés au fur et à mesure de l'engagement des finances et non sur une base d'un budget annuel.

Le montant des emprunts actuels se monte à 56 MCHF environ et la Municipalité prévoit que la dette communale sera d'environ 66 MCHF à fin 2014, ce qui était déjà prévu pour fin 2013. Ces emprunts serviront à financer les préavis approuvés à ce jour selon le degré d'avancement des travaux. Le niveau de l'endettement restera « moyen » selon l'autorité de surveillance des finances communales. Les taux d'intérêts étant bas, les charges, même en augmentation, devraient rester raisonnables.

La bonne situation financière de la commune nous avait permis de réduire fortement la dette communale, d'effectuer des amortissements extraordinaires sur notre patrimoine administratif et financier et de prendre de l'avance sur nos obligations légales. Si, au niveau du budget, ces avances ne peuvent être valorisées, elles pourraient l'être lors de la clôture des comptes annuels si la situation l'exige, les amortissements supplémentaires restant réservés pour les comptes affectés.

La Municipalité réitère son message de prudence et rappelle « Des choix et des priorisations seront nécessaires si nous désirons maintenir un degré d'endettement acceptable. Il nous faudra vraisemblablement agir sur la charge fiscale des citoyens et maîtriser nos charges fixes ».

Sur un montant des charges de 57 mio, nous constatons que plus de 31.5 mio (55%) ne sont pas sous le contrôle direct de notre municipalité, car elles représentent, soit des obligations sociales, soit des participations dans des associations intercommunales. Les décisions sont donc partagées avec des représentants du conseil communal, ainsi que les représentants de l'exécutif et du législatif des autres communes. Par conséquent, la commission des finances invite les représentants de notre conseil communal à être vigilants quant aux dépenses et nouveaux engagements.

La marge de manœuvre sur les dépenses de la Municipalité et du Conseil Communal ne porte dès lors que sur les projets et les charges de personnel et d'exploitation.

## Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2014 – préavis municipal no 54.

La commission des finances est d'avis que la priorisation des projets est une nécessité pour maintenir aussi bien la qualité de vie dans notre ville que de la rendre attractive pour des contribuables à forte capacité fiscale. Le développement de notre ville devrait soutenir une évolution équilibrée de toutes les couches sociales et de revenus.

### Analyse par dicastère

Administration Générale	CHARGES		REVENUS	
Budget 2013	5'733'236.-		680'900.-	
Budget 2014	6'042'953.-		744'400.-	
Evolution	+ 309'717.-	+ 5.40%	+ 63'500.-	+ 9.32%

L'analyse du budget 2014 du dicastère de l'Administration Générale démontre que les principales différences entre 2013 et 2014 se trouvent, d'une part, sous « Activités culturelles » (groupe 152) et, d'autre part, sous « Transports publics » (groupe 180).

Les comptes liés au groupe « Activités culturelles » ont été revus suite à une décision de regrouper l'ensemble des manifestations culturelles de la ville et plus uniquement les chiffres du cinéma Open Air, d'où une grande différence tant au niveau des charges que des revenus. A noter le versement d'une participation supplémentaire à la fanfare pour l'acquisition de nouveaux uniformes.

Le groupe « Transports publics » montre une diminution des recettes du TUG selon les informations reçues par Car Postal et une augmentation de la participation du canton également pour le TUG étant donné l'évolution des coûts d'exploitation. A noter aussi les indemnités versées pour les lignes de trafic régional revues à la hausse.

Au niveau du personnel communal, il est à noter qu'un audit RH de l'administration a été budgétisé afin de définir une stratégie à long terme et que le compte « MSST – Santé et sécurité au travail » a été revu à la hausse suite à la mise en place du concept MSST et à divers aménagements en lien avec la sécurité des collaborateurs.

Finances	CHARGES		REVENUS	
Budget 2013	14'551'177.-		45'784'050.-	
Budget 2014	14'507'366.-		46'380'947.-	
Evolution	-43'811.-	-0.30%	+596'897.-	+ 1.30%

En analysant les comptes du dicastère des finances, nous pouvons constater immédiatement une excellente maîtrise des charges avec une diminution de 0.3% par rapport au dernier budget, mais également une augmentation des recettes de 1.3%. Par contre, cette augmentation est en recul par rapport à l'année précédente qui était en hausse de 2.32%.

## Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2014 – préavis municipal no 54.

En passant en revue les différents postes, en ce qui concerne les recettes fiscales, la municipalité a établi son budget pour les personnes physiques en tablant sur une augmentation de la population de 4% et une augmentation de 6.25% des recettes fiscales. A première vue, cela peut paraître ambitieux, sachant que les contribuables ne sont pas tous assujettis aux impôts. Mais après explications et selon les dernières projections, ce chiffre semble tout à fait réaliste en regard des résultats intermédiaires de l'année 2013. La municipalité a également tablé sur une légère augmentation des salaires pour l'année à venir. Par contre, elle est plus pessimiste pour les personnes morales avec une diminution des recettes budgétisées en baisse de 20% par rapport à l'année précédente. Pour terminer sur le chapitre des recettes fiscales, nous constatons également une forte diminution (23%) de l'impôt sur les étrangers. Cette baisse est due principalement aux décès et aux départs.

En ce qui concerne les amortissements, le chiffre mentionné correspond aux amortissements obligatoires minimaux. Dans ce domaine, la commune est en avance d'environ 2 à 2,5 années sur l'amortissement du patrimoine communal. Nous rappelons que les préavis doivent être amortis sur une période de 30 ans.

Pour terminer, quelques mots sur l'endettement de la commune avec une augmentation des emprunts prévus pour 2014 d'environ CHF 10 mios. Il ne faudra pas s'attendre, comme pour les années précédentes, à ce qu'effectivement cette somme soit en grande partie compensée par le ménage communal, car la situation a sensiblement évolué et la caisse communale n'est plus aussi bien fournie qu'avant. D'autre part, des préavis importants vont arriver en 2014, à savoir le préavis sur la piscine, la rénovation des Perrerets et la Grand-Rue. Si tous ces préavis sont validés, il faudra vraiment se résoudre à emprunter.

Bâtiments et urbanisme	CHARGES		REVENUS	
Budget 2013	2'841'200.-		1'610'570.-	
Budget 2014	2'824'777.-		1'761'840.-	
Evolution	- 16'423.-	- 0.58%	+ 151'270.-	+ 9.39%

On constate à la fois une diminution des charges et une augmentation des revenus. Si les charges varient de manière peu significative, les revenus progressent grâce aux locations de certains bâtiments communaux tels la salle communale et le refuge, Montoly, l'UAPE de Mauverney, les immeubles s/Vignes et du Bochet.

A noter que les Assurances immeubles augmentent en raison d'une indexation effectuée par l'ECA en 2013 et de l'ouverture du bâtiment des espaces verts à Montoly.

Infrastructures, environnement	CHARGES		REVENUS	
Budget 2013	6'365'295.-		3'143'200.-	
Budget 2014	6'394'900.-		3'140'065.-	
Evolution	+ 29'605.-	+ 0.46%	- 3'135.-	- 0.1%

Les principales différences de ce département apparaissent au niveau "Ordures et déchets".

Toutefois, après moins d'une année depuis l'introduction de la taxe forfaitaire et des sacs taxés, il est encore trop tôt pour tirer un bilan de la situation.

## Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2014 – préavis municipal no 54.

La commune vient de toucher la rétrocession des sacs taxés des 5 premiers mois de l'année et les premières observations constatées sont que les Glandois trient plus qu'avant.

Le transport, en tonnage, des ordures ménagères a donc fortement diminué et la rétrocession des sacs taxés vendus a également été revue à la baisse, diminuant ainsi les recettes pour la commune. Une augmentation du coût d'incinération sera probablement observée.

Un retour de 18 mois sera nécessaire pour tirer le premier bilan. Des réponses nous seront transmises lors de la réponse au Postulat de Hadeln, reportée lors du Conseil communal d'octobre.

Avec l'introduction de la taxe déchets, un poste d'auxiliaire pour la déchèterie avait été porté au budget 2013. Toutefois, au vu de la spécificité des horaires de ce poste (heure d'ouverture de la déchèterie + remplacement durant les vacances des surveillants), la solution d'une mise à disposition d'une personne par une société de placement a été privilégiée à l'engagement d'un collaborateur. Il sera intéressant de se pencher sur la rentabilité de cette solution.

Concernant le réseau d'égoût, le prélèvement au fond de réserve épuration de CHF 64'200.00 (460.4811.00) provient de la différence entre l'augmentation de notre participation au compte de charges APEC - participation de CHF 994'200.00 (460.3526.00) - et les recettes des taxes annuelles d'épuration de CHF 880'000.00 (460.4342.10).

Instruction publique et cultes	CHARGES		REVENUS	
Budget 2013	5'762'080.-		402'404.-	
Budget 2014	5'990'568.-		509'164.-	
Evolution	+ 228'448.-	+ 3.96%	+ 106'760.-	+ 26.53%

La progression des charges a deux origines différentes. La première consiste en une augmentation réelle de certaines d'entre elles comme l'achat de mobilier scolaire pour l'enseignement primaire, ou de gaz, d'électricité et de mazout pour les bâtiments scolaires. La seconde est due à la présence nouvelle, pour des questions de transparence, de certaines rubriques comme l'achat de mobilier scolaire secondaire et le coût réel des camps scolaires primaires et secondaires. Il s'agit donc, dans ce cas, d'écritures comptables qui ne reflètent que marginalement des augmentations réelles.

La progression des revenus ne concerne que le deuxième cas de figure, à savoir des écritures comptables liées à la participation des parents aux camps scolaires.

On notera toutefois que, pour ce dicastère, les charges progressent plus vite que les revenus, puisque leur écart augmente de CHF 121'728.- par rapport au budget 2013.

Police	CHARGES		REVENUS	
Budget 2013	3'663'841.-		644'100.-	
Budget 2014	3'912'359.-		500'100.-	
Evolution	+ 248'518.-	+ 6.8%	- 144'000.-	- 22.36%

## Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2014 – préavis municipal no 54.

On remarque une augmentation constante des charges, provenant notamment de patrouilles SIR supplémentaires, d'un nouveau poste d'aspirant et l'achat d'un scooter pour le SPOP. Un plan de mobilité prévoit des revenus à hauteur de CHF 25'000.- pour des places de parc qui seront désormais payantes pour les bâtiments publics et notamment pour le corps enseignant, ceci après que le Canton ait refusé le plan de mobilité soumis par Gland.

Les amendes sont en constante hausse, en relation avec, d'une part, l'augmentation des contrôles de police et, d'autre part, le nombre croissant d'usagers de la route, donc d'infractions. Une augmentation a également été constatée dans les colonnes du contrôle des habitants, tant au niveau du personnel que des émoluments perçus.

A noter encore la disparition de la taxe d'exemption du feu (CHF 250'000.-) qui ne sera plus perçue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Sécurité sociale	CHARGES		REVENUS	
Budget 2013	14'787'109.-		415'825.-	
Budget 2014	14'916'295.-		410'000.-	
Evolution	+ 129'186.-	+ 0.87%	- 5'825.-	- 1.40%

En ce qui concerne ce dicastère, l'augmentation des charges provient principalement du réseau d'accueil des Toblerones (RAT).

Une grande partie de cette augmentation de CHF 550'000.- provient des structures glandoises, notamment l'ouverture de l'UAPE et nursery/garderie courant 2013 et l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil à Eikenott en 2014.

La fermeture de l'abri de la PC (Perrerets) a permis une diminution des charges à ce poste. Pour la rubrique Espace prévention de la Côte, la différence de 11'500.- est due au fait que la taxe par habitant a passé de 2.50 à 1.50.

Services industriels	CHARGES		REVENUS	
Budget 2013	2'468'000.-		2'442'000.-	
Budget 2014	2'479'000.-		2'456'000.-	
Evolution	+ 11'000.-	+ 0.44%	+ 14'000.-	+ 0.57%

L'analyse du budget 2014 des services industriels montre assez peu de différence avec celui de 2013. Quelques points ont cependant retenu notre attention et nécessitent quelques éclaircissements.

810.3182.00 Télécommunications. Lors du budget 2011, Swisscom avait remplacé cette ligne et nous avions un montant faramineux. Il nous avait été dit qu'une solution alternative devait être trouvée, ce qui s'est traduit par la suppression de la ligne. Un montant a ensuite été prévu par le SIE au compte d'extension du réseau d'eau.

La différence de CHF 30'000.-, qui apparaît comme diminution des charges dans le compte 810.3189.00 (en remplacement du 810.3069.00) entre les budgets 2013 et 2014, correspond à l'étude du bureau d'ingénieur RWB pour les installations du Montant.

A ce sujet, il faut rappeler que le budget de CHF 750'000.- est réparti sur les trois

## **Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2014 – préavis municipal no 54.**

---

communes. Dès que les travaux seront engagés, les montants prévus pour certaines rubriques, telle la ligne de télégestion, seront diminués d'autant.

Les comptes Service des Eaux et Sidemo étant des comptes affectés, leur équilibre peut être atteint, soit en puisant dans le fonds de réserve, soit en procédant à des amortissements.

### **SDIS**

La COFIN constate que le budget du SDIS a disparu. A l'instar de toutes les autres participations aux organismes intercommunaux, seul le montant à la charge de la commune est mentionné, sans que la COFIN puisse se déterminer sur la pertinence des montants engagés.

### **Vœux**

La COFIN réitère sa demande à la commission de gestion de :

- Evaluer les besoins en personnel de la commune dans la perspective du changement du statut de Gland en ville.
- Vérifier la pertinence des engagements prévus par la municipalité en vue du renforcement du personnel communal.

### **Conclusions**

A propos de la participation de notre commune aux organismes intercommunaux, la commission des finances invite les représentants de notre conseil communal à être vigilants quant aux dépenses et autres engagements.

La COFIN rend attentif le conseil communal que la marge de manœuvre sur les dépenses de la Municipalité et du Conseil Communal ne porte que sur les projets et les charges de personnel et d'exploitation.

La commission des finances est d'avis que la priorisation des projets est une nécessité pour maintenir aussi bien la qualité de vie dans notre ville que de la rendre attractive pour des contribuables à forte capacité fiscale. Le développement de notre ville devrait soutenir une évolution équilibrée de toutes les couches sociales et de revenus.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

### **Le conseil communal**

vu le préavis no 54 relatif au projet de budget pour l'exercice 2014

ouï le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **décide**

le projet de budget de l'exercice 2014, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de charges de Frs. 1'165'792.-, est accepté.

**Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2014 –  
préavis municipal no 54.**


---

  
Rasul MAWJEE  
1<sup>er</sup> membre

  
Christian VERNEX  
Rapporteur

  
Katia ANNEN


  
Laurent BACHELARD

  
Claudine BOVET

  
Regina BOVET

  
Valérie CORNAZ-ROVELLI

  
Maurizio DI FELICE

  
René BARIONI  
(excusé) Rapporteur